

Résolution sur la condamnation et le prononcé imminent de la peine de Jimmy Lai à Hong Kong

2026/2573(RSP) - 22/01/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 503 voix pour, 9 contre et 100 abstentions, une résolution sur la condamnation et le prononcé imminent de la peine de Jimmy Lai à Hong Kong.

Le 15 décembre 2025, la Haute Cour de Hong Kong a condamné le citoyen britannique et militant pro-démocratie Jimmy Lai pour collusion avec des forces étrangères en vertu de la loi sur la sécurité nationale (NSL) et pour sédition en vertu de l'ordonnance sur les crimes datant de l'époque coloniale.

Lai est détenu depuis décembre 2020 sur de multiples chefs d'accusation à motivation politique et a passé plus de 1.800 jours en isolement. En imposant la loi sur la sécurité nationale et l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale, la Chine a violé ses obligations juridiques internationales, qui garantissaient à Hong Kong un statut spécial jusqu'en 2047 en vertu de la déclaration conjointe sino-britannique et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui demeure applicable à Hong Kong.

Lai, âgé de 78 ans, risque une longue peine de prison, voire la prison à vie, malgré son diabète et ses conditions de détention mettant sa vie en danger.

Le Parlement a condamné avec la plus grande fermeté la condamnation de Jimmy Lai et a exprimé sa vive inquiétude quant à sa condamnation imminente. Il a exhorté les autorités de Hong Kong à:

- libérer immédiatement et sans condition Lai et toutes les autres personnes détenues pour avoir exercé leurs libertés, y compris leurs droits religieux et démocratiques, abandonner toutes les charges retenues contre elles et garantir leurs droits fondamentaux;

- assurer à Lai et aux autres prisonniers politiques qui en ont besoin un accès immédiat à des soins médicaux spécialisés.

Par ailleurs, le Parlement a souligné que les poursuites arbitraires engagées contre M. Lai sont emblématiques de l'utilisation systématique des lois sur la sécurité de l'État pour réprimer les médias indépendants, la liberté d'expression et l'opposition politique à Hong Kong.

Enfin, les députés ont réitéré leur appel aux États membres à suspendre les traités d'extradition avec la Chine et Hong Kong et à assurer une protection effective aux personnes menacées de persécution politique. Ils ont exhorté le Conseil à réexaminer ses conclusions de 2020 sur Hong Kong et à adopter des sanctions, au titre du régime de sanctions mondiales de l'UE en matière de droits de l'homme, contre le chef de l'exécutif, John Lee, et tous les responsables de la répression des libertés.